

Cette famille paraît distincte des autres.

Dans le recensement de 1663 nous trouvons une famille Duguay à la Baie des Chaleurs.

Les journaux viennent de rapporter qu'un jeune Duguay de cette contrée est revenu du front français blessé à la guerre.

Cette famille serait-elle la souche de toutes les familles Duguay de la Gaspésie et de la Baie des Chaleurs? Nous ne saurions le dire. La signature est un peu différente.

Toutefois, j'ai bien souvenance que mon aïeul, Antoine Duguay, racontait qu'il tenait de ses pères que deux frères Duguay étaient venus au Canada, que Pierre, le fondateur de notre famille, s'était trouvé séparé de son frère à un débarcadère, qu'il était venu seul à Québec.

Le frère de notre ancêtre (s'il a existé) serait-il le fondateur des familles Duguay des provinces maritimes? C'est un problème que je laisse à des plus jeunes de résoudre par des recherches dans les registres des églises et p'us encore dans les greffes des anciens notaires.

Je dois au savant rédacteur des "Recherches Historiques" M. P. G. Roy de posséder une copie des deux contrats de mariage de notre ancêtre; le premier passé le 16 février 1694 devant maître Jacob, et le second le 2 février 1718 devant Dehornay, notaire royal résidant à Ste-Croix, comté de Lotbinière.

Le premier document est bien le plus précieux, puisqu'il nous a permis de corriger l'erreur du "Dictionnaire généalogique" et de retracer notre véritable origine.

N. B. Loin de moi la pensée de vouloir diminuer le mérite de l'œuvre éminemment utile, souverainement patriotique, unique même dans l'histoire des peuples, qu'est le "Dictionnaire généalogique" de Mgr Tanguay. Si, à l'égard de notre famille,